



# COMMUNE DE MAURECOURT

78780

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation :  
12 octobre 2023

Date affichage avis :  
12 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Objet :

**AVIS SUR LE  
PROGRAMME  
LOCAL DE  
L'HABITAT DE LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATIO  
N DE CERGY  
PONTOISE**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, Mme Béatrice BOUREL.

**Excusés** : M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Daniel WOTIN), M. Joël TISSIER (représenté par Mme Martine MORY), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECOURT), Mme Estelle DRENO (représentée par M. Patrick CHALES), M. Adrien LE TALLEC (représenté par Mme Nicole COURBET),

**Absents** : Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY

**Secrétaire de séance** : M. René CHOTEAU

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le bureau municipal du 12/10/2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.302-1 et suivant et les articles R.302-1 et suivant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20230704-n°3 du 4 juillet 2023 arrêtant le programme local de l'habitat pour la période 2023-2028,

Vu le rapport de Monsieur le Maire :

- Rappelant que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document d'orientations et de programmation à 6 ans, permettant d'intervenir sur l'ensemble des segments de l'offre de logements,
- Précisant que le PLH donne des objectifs quantitatifs, qualitatifs et localisés en matière de production de logements, mais aussi en termes d'amélioration et de réhabilitation des parcs publics et privés existants,
- Soulignant que ce projet a été conçu en articulation avec la délégation des aides à la pierre et les dispositifs proposés pour un développement durable de l'Agglomération,
- Précisant que les actions proposées dans le PLH répondent aux orientations suivantes :
  - Améliorer l'accès au logement et le parcours résidentiel des ménages dans leur diversité en proposant une offre adaptée, aux prix maîtrisés, équilibrée sur l'ensemble des communes du territoire
  - Poursuivre un développement équilibré de l'offre de logements sobre et de qualité l

Accusé de réception en préfecture  
078-217803824-20231019-2023-42-43-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2023  
Date de réception préfecture : 24/10/2023

- Contribuer à la dynamique de rénovation du parc de logements en mettant l'accent sur la rénovation énergétique globale
- Saisir l'opportunité de la réforme de la demande et des attributions de logement social pour favoriser l'accès au logement social des publics à enjeux, fluidifier les parcours résidentiels et renforcer la mixité sociale sur le territoire

- Rappelant la procédure de validation du Programme Local de l'Habitat,

Considérant que la commune a été étroitement associée à l'élaboration du projet de PLH.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) tel qu'arrêté par la Communauté d'Agglomération le 4 juillet 2023 et annexé à la présente délibération :

- Les diagnostics de l'agglomération et des 13 communes
- Les orientations
- Le programme d'actions
- Le cahier de programmation et de territorialisation de l'offre nouvelle
- Le cahier de concertation
- Les annexes : étude sur les besoins et potentiels en matière de rénovation énergétique du parc privé (Energie Demain) et étude sur le logement des étudiants et des chercheurs (Espacité)

Pour extrait conforme,  
Maurecourt, le 23 octobre 2023



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture  
078-217803824-20231019-2023-42-43-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2023  
Date de réception préfecture : 24/10/2023